

Congrès AFSP Paris 2013

Section 20. Vers une sociologie politique des sciences ?

Définir les « circuits courts » par et pour la science ?

Comparaison de trois dispositifs du groupe de travail Barnier

Jean-Baptiste Paranthoën
CESAER (Inra)/ISP (Université Paris Ouest la Défense)
jb.parant@yahoo.fr

Cette communication se propose de présenter les résultats d'une étude en cours sur le « groupe de travail Barnier ». Constitué en 2009 à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche, le groupe de travail Barnier est en charge de réfléchir « aux différents leviers qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser, développer le mode de commercialisation par les « circuits courts¹ ». Devenue à son issue une catégorie d'intervention publique², cette notion sera par la suite mobilisée dans l'élaboration et la conduite de nombreuses politiques agricoles (plan régional pour l'offre alimentaire, lois d'orientation agricole...).

La science, en mettant en forme symboliquement des catégories d'action participe à la construction de politiques publiques³ ainsi qu'à leur légitimation⁴. Son rôle, s'il a déjà été largement démontré est finalement moins étudié d'un point de vue relationnel et processuel. On s'interroge en effet assez peu sur les processus de négociations et de confrontations aux autres formes de savoir ainsi qu'aux modalités différenciées de production et de réception des résultats scientifiques. Si son usage se distribue en fonction des ressources des acteurs⁵, il importe aussi d'étudier la façon dont il s'actualise en fonction de configurations spécifiques.

En offrant un point d'entrée pour comprendre les enjeux liés aux luttes symboliques dans l'élaboration d'une politique, les commissions constituent un terrain privilégié d'observation des positions et des prises de position dans l'imposition d'une définition légitime d'une action publique⁶. Cependant leur compréhension s'oppose souvent entre des analyses qui expliquent leurs résultats au regard des seules dispositions des participants et celles qui, au détriment de la prise en compte de ces dernières, se concentrent sur leur dynamique appréhendée sous l'angle de l'analyse du discours des acteurs. Dans la lignée des travaux sur la construction des

¹ Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation »*, p^o2, 2009.

² DUBOIS Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, coll. Socio-histoires, 2010.

³ TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique*. Paris, Seuil, Collection Liber, 2007

⁴ ROGER Antoine, « Constructions savantes et légitimations des politiques européennes. La circulation des savoirs sur la vigne et le vin », *Revue française de science politique*, 2010, vol.60, n^o6.p.91-113

⁵ HENRY Emmanuel, « Nouvelles dynamiques de savoirs et permanence des rapports de pouvoir » L'impact ? limité ? des transformations ? importantes ? de l'expertise en santé au travail », *Revue française de science politique*, 2011/4 Vol. 61, p. 707-726.

⁶ BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n^o81, p.65-85.

Congrès AFSP Paris 2013

problèmes publics, il s'agira de prendre en compte les effets de cadrage⁷ dans la mesure où ils définissent les acteurs légitimes à intervenir amenant ainsi à s'intéresser au groupe de travail Barnier à travers trois de ses dispositifs : le travail de préparation, le déroulement constitué par l'incertitude et enfin le « moment des arrangements⁸ » qui concerne la mise en place du plan. Parce qu'elle permet d'envisager dans un même mouvement les processus d'élaboration des décisions du groupe ainsi que leurs effets, cette perspective invite alors à penser l'action publique comme instrument⁹.

De fait, l'activité d'expertise sera entendue dans sa définition la plus large c'est-à-dire comme la production de biens symboliques dans le processus de prise de décision politique. Cette acception qui met l'accent sur la demande¹⁰ ne revient cependant pas à rendre homogène la figure de l'expert. Au contraire, elle permet d'interroger la distribution des ressources des agents au regard de l'espace initial dans lequel ils s'inscrivent d'une part et des dispositifs au sein desquels elle s'actualise ensuite. Il s'agira alors d'aborder la question des conséquences de l'institutionnalisation d'une catégorie d'action publique sur l'espace de la production des « circuits courts » et plus spécifiquement sur le monde scientifique.

L'enquête comparative menée à l'aide d'entretiens, d'archives du ministère et d'archives personnelles de participants au regard de trois dispositifs spécifiques (cf encadré) vise ainsi à répondre à une série de questions : Quelles sciences sont mobilisées dans la construction des politiques agricoles ? Comment sont-elles mises en concurrence avec des savoirs issus de groupes professionnels historiquement omniscients ? Dans quelle mesure de tels dispositifs ne permettent-ils pas de rendre paradoxalement légitime des rapports de force déjà existants ?

Pour y répondre, nous restituerons, au préalable, les espaces au sein desquels s'est construite la catégorie de circuits courts en amont du groupe de travail. L'étude de ce dernier se déclinera ensuite en trois phases : sa préparation, son déroulement et enfin les mises en œuvre du plan d'action.

Le croisement des sources

Tout d'abord, nous avons réalisé des entretiens avec les chercheurs impliqués dans des programmes d'études et de recherches ayant pour objet les « circuits courts » qu'ils aient été membre du groupe de travail Barnier ou pas. A ces entretiens, s'ajoutent des observations de colloques ainsi que des documents d'administration de la recherche. De même des entretiens avec des membres des organismes de développement devaient permettre de saisir l'économie des alliances et les relations opérées avec le champ scientifique dans la circulation de la catégorie.

Ensuite, des entretiens avec des membres du ministère de l'agriculture, qu'ils soient dans l'administration ou au sein du cabinet du ministre ont été réalisés. L'étude du déroulement

⁷ GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, *Comment se construisent les problèmes de santé public ?*, Paris, La découverte, 2009.

⁸ BARRAULT Lorenzo, « Une politique auto-subversive », *Sociétés contemporaines* 2/2011 (n°82), p. 31-58.

⁹ LASCOUMES Pierre, Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Science po, 2004.

¹⁰ DELMAS Corinne, *Sociologie politique de l'expertise*, la découverte, coll. Repères, 2011.

Congrès AFSP Paris 2013

des travaux du groupe de travail basée sur des archives du ministère ainsi que sur des archives personnelles (prises de notes, documents préparatoires internes à certaines organisations) ont pour objectif de restituer les enjeux internes au groupe dans sa dimension dynamique.

I. Construction et diffusion des circuits courts à l'intersection des espaces scientifiques et militants régionaux

Avant de restituer les usages différenciés de la notion de circuits courts dans les trois dispositifs du groupe de travail Barnier, il paraît nécessaire de rendre compte, sans pour autant être exhaustif, de l'espace des recherches et des études qui ont contribué à sa mise en forme. Pour cela, il s'agit d'en retracer la carrière¹¹ avant qu'elle ne devienne une catégorie d'action publique. Outre la présentation de l'offre, cette perspective veut également montrer dans quels espaces sociaux et spatiaux elle s'inscrit afin de mieux appréhender son relatif « confinement¹² » régional dont le corollaire est son caractère polysémique.

A. Importation des circuits courts

C'est d'abord au sein des sphères d'expertise européennes que prend forme la notion de circuits courts. En effet, les programmes Liaison Entre Action de Développement et Economie Rurale financés par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (2^{ème} pilier de la PAC) qui ont pour but le développement rural se sont intéressés au cours des années 90 aux formes de commercialisation des produits locaux à travers le support de groupements d'action locale. Mais c'est plus précisément par la deuxième génération des programmes LEADER que l'intérêt porté à la valorisation des produits locaux s'est accentué. Est organisé à Mirandela du 4 au 8 février 1998 un séminaire appelé « commercialiser les produits en circuits courts ». Le rapport dont il est issu marque la création des circuits courts comme catégorie du développement rural dans les sphères européennes. Intitulé « commercialiser les produits locaux : circuits courts et circuits longs », il est rédigé par Martine François, ingénieur de l'école centrale de Paris, ingénieur en agroalimentaire et membre du groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Organisation Non Gouvernementale de développement solidaire. Il s'agit pour l'auteure de ne pas opposer les circuits courts et les circuits longs mais de « définir les fondements d'une stratégie de commercialisation, par les circuits courts ou les circuits longs, qui valorise le triangle territoire/populations/produits, favorisant ainsi le développement d'activités non délocalisables, car liées aux ressources et savoir-faire spécifiques d'un « terroir » ». Dans cette perspective, le rapport offre une véritable expertise sur le développement des différentes formes de commercialisation en circuits courts. Bien qu'orientée ouvertement autour de la question de la « territorialisation de l'agriculture », c'est finalement par la définition de ce mode de commercialisation que se forge l'acceptation en termes du nombre d'intermédiaires de

¹¹ FORTANE Nicolas « La carrière des « addictions » », *Genèses* 1/2010 (n° 78), p. 5-24.

¹² EMMANUEL Henry, comment se construisent les problèmes de santé publique ?

Congrès AFSP Paris 2013

cette catégorie. Ainsi, « la notion de circuit long ou de circuit court ne renvoie pas à la distance physique entre producteur et consommateur, mais au nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation¹³ ». Cette définition issue de l'expertise européenne autour de la promotion de produits locaux privilégie une dimension territoriale qui n'oppose pas les circuits courts aux circuits longs dans le promotion de produits locaux.

En France, si la catégorie de « circuits courts » est déjà utilisée dans l'espace scientifique¹⁴ et celui de l'expertise publique (Agreste 99), elle ne fait pas l'objet d'enquêtes spécifiques ni de luttes de définition aussi fortes qu'à partir des années 2000. Historiquement dominées par les disciplines agronomiques¹⁵ et chimiques, les recherches sur le développement agricole qui se structurent après la seconde mondiale autour de l'Institut de la Recherche Agronomique, accordent une place relativement secondaire aux sciences sociales en dehors de la science économique orthodoxe, discipline sur laquelle s'est adossée la modernisation agricole. La question relativement marginale des modes de commercialisation est envisagée, à partir des années 90 par des travaux qui s'inscrivent dans la lignée de ceux relatifs à la diversification¹⁶. Portés par la frange hétérodoxe de l'économie agricole, plus particulièrement par Danièle Capt, assistante en économie à l'Institut National de Promotion Supérieure Agricole de Dijon, ils concernent notamment la commercialisation par la « vente directe ». Cette approche par la production montre que la commercialisation sans intermédiaire est créateur d'emploi dans une période où la désertification agricole et rurale s'accélère. La « vente directe », parce qu'elle est également une catégorie statistique du recensement agricole peut donc être évaluée au niveau national.

Mais, c'est d'abord dans le cadre des enjeux liés au développement agricole que se forge une première typologie des circuits courts. En effet, en 2001, sur la demande d'un groupe de travail réuni autour de la rédaction d'un décret sur les produits fermiers, le réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural et l'Agence Nationale pour le Développement Agricole rédige un rapport qui porte notamment sur la commercialisation des produits fermiers. A cette occasion, se construit une typologie des circuits courts qui contrairement à la précédente intègre la question de la proximité géographique.

B. Confinement et polysémie des « circuits courts »

C'est dans les espaces relativement périphériques du champ des sciences agricoles¹⁷ que les recherches sur les « circuits courts » prennent alors naissance. Sur la base de financements européens dans un cadre régional et départemental, des chercheurs vont, en lien avec des organismes de développement agricole marginaux, construire les « circuits courts » comme catégorie savante. Yuna Chiffolleau, ingénieur agronome et sociologue au département Sciences pour l'Action et le Développement de l'Inra qui est le département de recherche-

¹³ FRANCOIS Martine et. al. Op. cit., p.15.

¹⁴ MULLER Pierre, « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, n°4, 1987, pp. 459-475.

¹⁵ JAS Nathalie, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », *Ecologie et politique*, n°31, 2005, p°45-55.

¹⁶ Les travaux sur la diversification s'inscrivent dans les analyses marxistes développées pendant les années 80 dont le colloque *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches* en 1986 est une des émanations.

¹⁷ BONNEUIL Christophe., DENIS Gilles., MAYAUD Jean -Luc., dir., *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*. L'Harmattan, éditions Quae, 2010.

Congrès AFSP Paris 2013

action créé en 1979 en réaction au « tournant académique¹⁸ » est la première dans le champ scientifique à s'intéresser aux circuits courts. Le projet Croc (compétences, réseaux, observatoire, communication pour soutenir l'agriculture locale par des réseaux de proximité) porté avec le réseau des CIVAM¹⁹ 34 s'inscrit dans le cadre du programme d'initiative communautaire Equal, soutenu par le fonds social européen pour « lutter contre toutes les formes de discrimination et réduire les inégalités entre les régions et entre les populations, sur le plan à la fois économique et social »²⁰. En se concentrant sur le Languedoc Roussillon, région viticole dominée par les coopératives, Yuna Chiffolleau dresse une première typologie savante des circuits courts en se basant sur une analyse de la réglementation. Ainsi contrairement à la vente directe définie comme « une cession d'un produit au consommateur final, sans intermédiaire (le produit reste propriété du producteur jusqu'à la cession) et avec présence du producteur lors de la vente »²¹, la notion de circuits courts n'est pas fixée explicitement par la législation. Dès lors, par la réglementation européenne relative au « commerce de détail local », ces modes de commercialisation peuvent s'envisager dans une perspective territoriale tout en élargissant les intermédiaires à d'autres acteurs tels que les associations. La notion de « circuits courts de proximité » entendu à l'aune du commerce de détail local est alors définie dans un rayon de 80 km. Ajoutant à la dimension géographique, le critère individuel/collectif à la typologie, ce travail distingue la vente directe individuelle de la vente directe collective, les circuits courts individuels des circuits courts collectifs²². Spécialiste de l'analyse des réseaux dans l'analyse de l'innovation, Yuna Chiffolleau peut donc envisager l'impact du caractère « collectif et/ou innovant » des modes de commercialisation sur le maintien et l'installation des agriculteurs.

Le projet Systèmes Alimentaires Territorialisés réunit, à partir de 2007, des praticiens du développement agricole et des chercheurs anthropologues, économistes, géographes et sociologues issus de l'université. Ce programme de recherche financé par le projet européen « appropriation sociale des sciences » avec l'appui financier du conseil régional de Bretagne insiste sur « la dimension économique des circuits courts²³ » entendue comme « vecteurs de

¹⁸ GIRAUD Christophe, *Rapport sur l'ESR, Etat des lieux de la sociologie dans le département « économie et sociologie rurale » de l'INRA*, Avril 2002, p°64

¹⁹ Le réseau des Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural a été créé dans les années 50. Initialement orientée sur la question de l'enseignement agricole, la structure associative s'est intéressée à la diversification dans les années 90 et aux modes de commercialisation à partir des années 2000.

²⁰ Le projet EQUAL CROC vise à renforcer la création d'activités durables en milieu rural à travers l'appui au développement de réseaux de distribution de produits agricoles et agroalimentaires locaux et de qualité. Le département de l'Hérault et la région Languedoc-Roussillon font ainsi l'objet de diagnostics, d'expérimentations d'initiatives et de nouvelles formations pour aller en ce sens.

Un partenariat :

- Recherche agronomique (INRA SAD ; CIRAD TERA)
- Développement agricole et rural (FD CIVAM 34 ; ADTV 34)
- Communication (FD Foyers Ruraux, CIHEAM/IAM.M)

Trois types de bénéficiaires visés, trois types de questions étudiées :

- agriculteurs fragilisés : comment l'organisation collective peut-elle être un atout pour valoriser les produits de l'agriculture « durable » ?
- porteurs de projet : comment faire de la mise en marché « locale » un élément structurant du projet de création d'activité ?
- grand public : comment les consommateurs peuvent-ils repérer et soutenir l'agriculture de qualité proche de chez eux ?

Une dimension européenne : échange d'expériences et de méthodologies liées à cette problématique avec 3 pays européens partenaires, Italie, Slovaquie, Portugal

²¹ Note de service DGAL/SDHA/ N95/N°8311 du 18/12/95

²² CHAFFOTTE Lydie et CHIFFOLLEAU Yuna., « Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologies », *Les cahiers de l'observatoire Croc*, N°1, Février 2007.

²³ Projet SALT, 2007.

Congrès AFSP Paris 2013

développement territorial ». Mais, ici contrairement aux précédentes définitions et typologies, l'approche territoriale ne concerne pas uniquement la production mais également la consommation de sorte qu'y est analysé « la valorisation locale de produits locaux », perspective qui contribue à privilégier une définition restrictive des circuits courts qui exclue par exemple les Grandes et Moyennes Surfaces.

Les programmes de recherche Pour et Sur le Développement Régional marque une nouvelle dynamique scientifique sur le sujet. Ce programme est financé durant 4 ans par l'INRA, le CEMAGREF et le CIRAD en partenariat avec des conseils régionaux. Le premier d'entre eux s'inscrit dans la continuité du projet Croc piloté par Yuna Chiffolleau et le deuxième est organisé autour de deux grands pôles : Grand Ouest et Rhône Alpes. Appelé Liproco pour Liens PROducteurs COnsommateurs, il a pour but de « faciliter une coopération active entre la recherche et le développement » concernant 39 chercheurs en lien avec 20 « acteurs » (chambres départementales d'agriculture, comités départementaux du tourisme ...). Constitué à partir de 2007 ce programme de recherche s'articule autour de l'hypothèse selon laquelle « ces démarches (alternatives) sont porteuses de transformations profondes des relations entre producteurs et consommateurs. Elles sont également porteuses d'une évolution entre activités agricoles et autres activités (rurales, périurbaines, littorales) intra et intersectorielles à travers l'émergence d'activités connexes liées au tourisme et aux loisirs, mais aussi la structuration de nouveaux réseaux de distribution fondés sur la proximité. Ainsi, ces démarches, vécues comme alternatives participent, selon des modalités différenciées qu'il convient d'explicitier, à une redéfinition de ce que pourraient être les nouveaux engagements de l'agriculture au sein des territoires et proposent un modèle innovant de développement territorial²⁴ ». Ce projet réunit des géographes, sociologues et économistes soit traditionnellement éloignés des problématiques agricoles soit membres d'écoles privées d'ingénieur en agronomie.

Si comme on l'a vu la catégorie de « circuits courts » fait l'objet d'un intérêt grandissant pour le monde de la recherche et du développement, le corolaire de sa réussite est sa grande polysémie. En effet, les modalités européennes de financement ont pour conséquences de privilégier une limitation régionale et départementale aux diverses études. Les multiples acceptions des circuits courts renvoient alors aux logiques locales de production de la recherche. Sur la base d'alliances objectives avec leur partenaire de développement, eux-mêmes dominés par les chambres d'agriculture et structurés au niveau régional et départemental se constituent alors un « monde des circuits courts » relativement hétérogène.

II. Bipolarisation et retraduction des enjeux internes au ministère

Si la notion de « circuits courts » fait l'objet d'un intérêt important dans le domaine de la recherche ainsi que dans des structures de développement agricole et rural relativement

²⁴ Projet « Démarches de valorisation des produits alimentaires et activités connexes fondées sur les proximités producteurs-consommateurs », Liproco, 2007, 85p.

Congrès AFSP Paris 2013

marginalisées, elle est, à la veille de la réunion du groupe Barnier encore peu investie par le ministère de l'agriculture. Ainsi, c'est d'abord au cours du Groupe IV du Grenelle de l'Environnement que cette question est rapidement évoquée, sans pour autant que n'y soit apportée une définition ni même une typologie. De même, au moment des assises de l'agriculture, le groupe V « équilibre écologique et économique des territoires » privilégie la notion de circuit de proximité à celle de circuit court. Mais c'est suite à la demande formulée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, organisme national qui fédère l'ensemble des chambres que le cabinet du ministre se saisit de cette question. En effet, bien que traditionnellement peu intéressées par les formes diversifiées d'agriculture, les chambres d'agriculture voient leurs modalités de financement être réorganisée autour d'appel à projet dont la procédure d'attribution est encadrée par les codes de marché public. Or, la décentralisation a élargi les compétences des collectivités locales, faisant de celles-ci des financeurs potentiels. Les chambres d'agriculture sont alors de plus en plus dépendantes des demandes publiques et à l'inverse plus autonomes par rapport aux priorités édictées par le syndicat majoritaire qui forme son conseil d'administration. Ces logiques peuvent expliquer que face au développement de projets impliquant principalement des organisations militantes de développement agricole et rural, les chambres d'agriculture participent au « déconfinement » de la catégorie de circuits courts en l'inscrivant à l'agenda politico administratif national. L'on comprend alors beaucoup mieux pourquoi la conseillère spéciale chargée de la stratégie et de la prospective chargée de piloter cette question au sein du cabinet est issue de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture dans laquelle elle a travaillé de 1978 à 1999 et y occupa le poste de directrice adjointe.

C'est dans cette perspective que le cabinet du ministre de l'Agriculture saisit le Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux en 2008 afin de rédiger un rapport sur les « circuits courts de production et de distribution ²⁵ ».

A. Le CGAAER : un organe d'expertise au ministère dans un contexte de regroupement et de déssectorisation de la politique agricole.

Créé en 2006, le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Espaces Ruraux, est l'organe d'expertise et d'inspection commun aux trois corps du ministère de l'agriculture. Jusque-là séparé en autant d'organes différents que de corps différents, la centralisation de l'expertise au sein du ministère s'inscrit dans un contexte plus général d'un double mouvement de regroupement et de déssectorisation de la question agricole au sein de l'administration. En effet, la fusion des « corps agricoles » engagée à partir des années 2000 renforcée par les injonctions à la concentration administrative issues de la révision générale des politiques publiques ont eu pour effet de regrouper des services auparavant cloisonnés mais aussi de déssectoriser tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés le domaine de l'agriculture.

Au sein du CGAAER, sont donc regroupés les inspecteurs généraux de l'agriculture, les ingénieurs généraux du génie rural des eaux et forêts et les inspecteurs généraux de médecine santé vétérinaire. C'est dans le cadre de sa mission de conception, de suivi et d'évaluation des politiques publiques qu'il peut être saisi par le cabinet du ministre. Pour répondre à la mission relative à la production d'un rapport sur les circuits courts, un inspecteur général du génie

²⁵ Lettre de mission au CGAAER, 7 février 2008.

Congrès AFSP Paris 2013

rural des eaux et des forêts est associé à un inspecteur général de l'agriculture. Autrement dit aux compétences de « l'élite des corps techniques du ministère²⁶ » sont associées des connaissances légales et juridiques. La trajectoire du premier fait apparaître une valorisation de la science économique²⁷ dans les cursus tant scolaires que professionnels des ingénieurs du génie rural des eaux et forêts tandis que celle du second témoigne d'une connaissance des problématiques communautaires comme le montre son passage par la commission interministérielle de la coordination des contrôles portant sur des opérations cofinancées par le fonds structurel européen.

B. Replacer la question des circuits courts dans les logiques du ministère

Désignés le 26 février 2008, les membres du CGAAER rédigent leur rapport dans un délai très court puisqu'ils le restitueront moins de deux mois plus tard. Ce délai conditionne les moyens de production de l'expertise. La proximité géographique ainsi que les liens d'interconnaissance préexistants déterminent alors les acteurs auditionnés.

Ainsi, la consultation de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, interlocuteur traditionnel du ministère de l'agriculture sur les questions de développement, apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle est à l'origine de l'intérêt de l'administration sur cette question. Particulièrement médiatisées, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, à travers son réseau en île de France, représentent pour des hauts fonctionnaires éloignés des préoccupations militantes, le meilleur porte-parole sur ces questions. Le recrutement des salariés de la structure régionale au sein des écoles d'agronomie et notamment de l'agroparistech facilitant également les discussions. De même, en ce qui concerne l'accès aux travaux scientifiques, l'INRA apparaît comme l'organisme ressource classique en ce qui concerne la connaissance scientifique. La tenue du séminaire « filières courtes de distribution, développement durable et territoires » à l'Agroparistech, établissement que l'un d'eux à fréquenter au cours de ses études, leur offre l'occasion d'avoir accès à certaines recherches dans le domaine. Ces trois sources délimitent les typologies proposées dans le rapport. Si comme on l'a vu précédemment, les références de la recherche sont mobilisées dans un temps très court, celles-ci sont mises en concurrence avec celles des structures d'encadrement et associatives également consultées. A l'approche en terme de production développée par des travaux d'économistes sont présentées des typologies qui intègrent la question de la consommation.

Dès lors, l'ensemble du rapport du CGAER s'organise autour de la tension entre une approche économique et une approche en terme de développement durable. Ainsi, les auteurs relèvent une impréparation du ministère comme peut en témoigner la lettre de mission qui se concentre sur la question de la « compétitivité de notre agriculture ». Or pour les hauts fonctionnaires, *« les principaux acteurs rencontrés ou les quelques analyses lues ici et là n'abordent pas, en première approche, la question en termes de "compétitivité" mais bien en termes de "développement durable"²⁸ »* défini par sa différence avec le référentiel dominant, le partenariat avec des collectivités territoriales et la modification des rapports villes/campagnes. Le terme de développement durable renvoie alors aux contraintes de plus en plus insistantes qui pèsent sur le ministère quant à la prise en compte de cette problématique au sein de ces

²⁶ ALAM Thomas. 2007. « Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique », thèse de doctorat de science politique, université de Lille II.

²⁷ Références sur l'apprentissage de la science économique par les Grefés.

²⁸ Rapport CGAER, p°3.

Congrès AFSP Paris 2013

prérogatives et déplace les circuits courts dans les problématiques des conditions de production.

Ces deux acceptions sont alors présentées comme relevant de domaines de connaissances différents. Ainsi au domaine économique traditionnel organisé autour des problématiques de production et donc mobilisé par la science économique et l'agronomie en vue d'une modélisation s'oppose d'autres formes de savoir qui permettent de saisir les enjeux relatifs au développement durable. C'est dans cette optique que l'on peut expliquer la hiérarchie des typologies des circuits courts. Ainsi, parce qu'elle serait un des fondements à l'intégration de ces problématiques dans le domaine agricole, la question de la demande sociale et plus spécifiquement du comportement des consommateurs est ici d'abord appréhendée sous l'angle « sociologique » permettant de faire le portrait type de consommateurs entendus alors comme des « urbains, plutôt aisés ». De ces deux problématisations, les auteurs du rapport proposent deux séries de propositions. La première qui pose les « circuits courts comme composante d'une problématique économique des relations entre production et distribution » en vue « d'améliorer la captation de la valeur sur la chaîne de valeur au détriment de la distribution ». La seconde, dont les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne sont présentées comme la tête de pont, rendue légitime par la demande sociale a pour conséquences de « s'éloigner de l'économie pure pour infléchir la réflexion vers des données sociologiques voire politiques ».

Si le rapport a pour objet de faire un état des lieux des initiatives et d'apporter des propositions sur la question des circuits courts, il permet d'abord la reformulation des enjeux en fonction des intérêts du ministère de l'agriculture, notamment au regard du processus de déspecialisation des questions agricoles vue plus haut. Dans ce cadre, les hauts fonctionnaires insistent sur la nécessité pour le ministère « d'affirmer son rôle sur ce type d'activité » contre le Ministère de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, les régions et municipalités. L'explicitation de ces enjeux justifiant le caractère non publique du rapport. Les savoirs sur ces modes de commercialisation apparaissent alors comme un enjeu important : *« Le fait de replacer le ministère au centre d'une mise en commun des savoirs et des pratiques pourrait offrir un levier de réaffirmation de la compétence du ministère, une opportunité d'implication sur ces questions des différentes directions concernées, une occasion de mise en synergie du monde de la recherche et des acteurs économiques ou sociétaux. La mise en cohérence ces savoirs et tenter de les fédérer contribuerait à introduire un minimum d'unité à un domaine marqué par la dispersion et l'hétérogénéité²⁹ ».*

Ce travail d'expertise interne au ministère de l'agriculture fixe la base du travail des services désignés comme compétents. L'attribution du dossier est confiée à la direction générale des politiques agricoles, alimentaires et des territoires, fruit de la fusion en 2008 de la direction générale des politiques économique, européenne et internationale et de la direction générale de la forêt et des affaires rurales et plus spécifiquement au bureau de l'organisation économique. Cette saisine montre la préférence pour la problématisation en terme « économique » au détriment de celle relative au « développement durable³⁰ ».

²⁹ Rapport, CGAER P° 34.

³⁰ Cette catégorie n'est pas définie précisément mais s'apparente plus à un mot-totem qui renvoie aux injonctions issues notamment du Grenelle de l'environnement.

Congrès AFSP Paris 2013

III. Du groupe de travail au travail de groupe. La production du consentement

Organisé en trois réunions, le groupe de travail Barnier réunit 61 personnes³¹ représentant au total 45 organisations : organisations professionnelles agricoles et non agricoles, organisations d'appui technique de développement, syndicats agricoles, organisations militantes, chercheurs, représentants d'élus, membres du ministère de l'agriculture, du développement durable et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Parmi les représentants des organisations professionnelles agricoles et des organisations du développement agricole et rural, la forte proportion d'élus montre l'importance qui est accordée à ces rencontres et ce, indépendamment, de l'intérêt porté initialement par chacune d'entre elles sur le thème. L'animation du groupe par un chef de service, poste relativement prestigieux au ministère, participe à cette impression.

La composition se veut la plus large et ouverte possible. Outre le grand nombre d'invités initialement prévus, des personnes peuvent demander à y participer. En ce qui concerne le domaine de la recherche sont par exemple invités Danièle Capt et Jean-Baptiste Traversac, tous les deux identifiés dans le cadre du pré-rapport au séminaire Filières courtes organisé à l'Agroparistech. Yuna Chiffolleau pour le projet Coxinel et Mathilde pour Liproco parviennent à intégrer le groupe de travail à leur demande.

La trajectoire d'une intermédiaire dans les circuits courts

Mathilde se familiarise d'abord aux enjeux agricoles par les problématiques nord/sud, en adhérant à une association de commerce équitable à l'IEP de Lyon. Puis, elle effectue un stage en 2007 au sein de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, organisation spécialisée sur la « mise en

³¹ Politique : cabinet du ministre de l'agriculture

Appui technique et développement : FNCIVAM, , FRNGEDA, Institut de recherche technique en agriculture biologique, Trame

Organisations professionnelles non agricoles : La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, Union nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs,

Représentants des organisations professionnelles agricoles : APCA, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Coop de France / Fn Cuma, Légumes de France

Syndicats agricoles : Confédération paysanne, FNSEA, Coordination rurale, JA

Organisations militantes : AMAP ile de France, réseau cocagne, , terres en ville, Collectif ville Campagne, CREAMAP, CLCV (consommateurs), Groupe PAC 2013, Association pour le développement et la promotion des marchés,

Chercheurs : INRA SAD Montpellier et Paris, Agro sup Dijon, ESA Angers Programme PSDR Liproco, CEMAGRF

Représentants d'élus : Association des Maires de France, associations des régions de France,

Membre de l'administration du ministère de l'agriculture : direction générale de l'alimentation, direction générale de l'enseignement et de la recherche (service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation + Service de l'enseignement technique), direction générale des politiques agricoles, agroalimentaire et des territoires, groupement des directions départementales des territoires, rédacteurs du CGAAER, groupement des DDAF, groupement des DRAAF

Représentants du ministère du développement durable et de l'aménagement du territoire

Représentants du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie par la sous-direction des produits agricoles et alimentaires

Autre : Fédération des Parcs de France

Congrès AFSP Paris 2013

réseau » régionale des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne³² à Lyon.

Au cours de son master 2 de développement agricole durable à l'université Paris XI Sceaux, elle effectue son stage de fin d'étude au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine où elle travaille sur « la mise en œuvre d'un approvisionnement scolaire par l'agriculture locale dans une perspective de développement durable du territoire » dans le cadre d'une étude financée par le programme Leader +.

N'obtenant pas de bourse pour une thèse, elle rejoint l'Ecole Supérieure d'Agriculture au sein du projet PSDR Liproco en tant qu'ingénieur d'étude dans une mission de coordination et d'animation. Elle y cosigne des interventions au sein de colloques scientifiques parfois internationaux et y présente elle-même des interventions.

Alors qu'elle n'y est initialement pas invitée, Mathilde parvient à participer au groupe de travail Barnier. Eloigné des enjeux du groupe de travail, elle ne fait aucune intervention orale et sa contribution écrite est rédigée comme un rapport de recherche dans lequel elle propose de ne pas donner de définition aux circuits courts.

« Moi je suis pas du tout intervenu pendant les réunions. Vu qu'on ne savait pas ce qu'on était capable de faire en interne. En plus c'était au ministère... ok j'ai 23 ans, je suis jeune diplômée (rire). Déjà j'étais contente d'y aller, ça m'a donné l'occasion d'aller voir des copains à Paris, c'était bien. Et vu que j'étais pas submergée par le boulo, j'y suis allée ».

En Novembre 2010, Mathilde devient salariée du réseau des AMAP en île de France en tant que chargée de mission « animation ». Son profil peut surprendre dans la mesure où il se distingue de celui de son prédécesseur et de ses collègues qui sont tous ingénieurs agronomes. C'est sans doute ce qui peut expliquer son départ rapide. Elle intègre alors en tant que chargée de mission installation, le Parc Naturel Régional du Perche, structure particulièrement investie sur la thématique des circuits courts qui bénéficie en 2009 d'un financement par le compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR) suite au groupe de travail Barnier.

Outre la porosité des espaces militants et scientifiques dans un « monde³³ » en voie de structuration, la restitution de la trajectoire de Mathilde permet également de rendre compte des logiques qui participent à l'accumulation de ressources spécifiques pour participer à ce type de commission mais aussi et surtout à ces limites dans un dispositif comme celui du groupe de travail.

A. Cadrage d'énonciation des réunions

³² Une AMAP est un système de vente directe qui « engage » des consommateurs et des producteurs par contrats. Les producteurs garantissent la fraîcheur des produits ainsi qu'un certain mode de production.

³³ MARECHAL Gilles, *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Editions Educagri, 2008, 200 p.

Congrès AFSP Paris 2013

Placées sous la tutelle du service de la stratégie agro-alimentaire et du développement durable, l'organisation du groupe de travail est déléguée au bureau de l'organisation économique :

« Parce que le bureau de l'organisation économique est à la DGPAAT et a en charge tout ce qui est lié à la production, donc il y a toutes les organisations professionnelles agricoles, tout ce qu'il y a en Bio tout ce qui est les appellations d'origine contrôlé. Donc dès lors qu'on avait une approche liée à la production, c'était plus à ce bureau qui semblait pertinent. Parce qu'effectivement y avait une volonté... Il avait été identifié que le développement des circuits de commercialisation répondait, devait répondre à un besoin fort des consommateurs, c'est pourquoi la Direction Générale de Alimentation a été particulièrement impliquée mais c'était aussi pour davantage pour capter la valeur ajoutée de leur production, c'est là que le bureau de l'organisation économique trouve toute sa place » (entretien avec un membre du ministère, 2012).

C'est donc le bureau de l'organisation économique qui est chargé d'organiser pendant 8 mois le groupe de travail. Il s'agit pour ses membres d'en assurer la composition comme on l'a vu mais également son déroulement formel et son cadrage. Dans cette perspective, est préparé un diaporama qui est projeté et présenté lors de la première réunion par l'animateur. Ce dispositif pose les grands axes qui structurent l'ensemble de la discussion et qui formeront l'architecture générale du rapport final : éléments de définition, motivations du producteur, l'identification des freins au développement (producteurs/consommateurs/acteurs filières) et enfin les lignes directrices (faciliter la mobilisation de main d'œuvre, facilité les démarches de création, adapter la formation, mutualiser l'expérience ; mieux organiser les circuits courts, atténuer les difficultés foncières).

Outre l'articulation générale des débats, la première séance pose le « cadre de réflexion » du groupe de travail autour du seul aspect économique. D'une certaine manière les réunions n'ont donc pas pour objet la mise à plat de la question des circuits courts mais la validation de cette perspective par le groupe de travail : *« L'objet de ce groupe de travail est d'aborder « les circuits courts » principalement sous leur aspect économique et comme nouvel atout pour la commercialisation de produits agricoles³⁴ »* sans que *« ces travaux visant à structurer et développer les circuit courts ne doivent venir en contradiction avec la consolidation de filières existantes déjà organisées selon d'autres modes de commercialisation »* La définition des circuits courts autour de la seule question des modes de commercialisation d'un point de vue économique permet ainsi d'élargir le nombre d'acteurs concernés. Aussi intègre-elle les grandes et moyennes surfaces ainsi que la vente par correspondance.

Ce cadrage a été l'objet d'une grande partie des débats de la première réunion. Les organisations traditionnellement les moins proches du ministère comme la Confédération Paysanne et le réseau des Amap île de France plaidant pour la prise en compte des conditions de production dans les circuits courts. Mais ces oppositions, parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre d'énonciation du groupe tel qu'il a été défini par l'administration, ne sont pas prises en compte. L'enjeu des réunions ne se situe dès lors plus tant sur le terrain de la définition des « circuits courts » que sur celui des propositions à formuler pour dégager des pistes d'action diminuant ainsi les oppositions. En effet, « débattre des instruments peut être

³⁴ Diaporama de présentation des enjeux des circuits courts par membre du cabinet de Barnier, 1^{ère} réunion.

Congrès AFSP Paris 2013

une manière de structurer un espace d'échanges à court terme, de négociations et d'accords, tout en laissant en touche les enjeux qui sont les problématiques³⁵ ».

B. S'accorder sur les actions : produire le consensus

Dans cette perspective, les participants sont d'abord invités à formuler, dans le cadre des débats, des remarques complémentaires à l'état des lieux proposés. Mais si la quasi-totalité des questions évoquées lors de la première réunion sont inspirées par les rédacteurs du diaporama, certaines restent relativement ouvertes. Alors qu'à la plupart des thèmes abordés correspond un certain nombre de réponses préalablement formulées par le ministère, celle relative aux « besoins en recherches ou études » n'a pas fait l'objet de réflexion antérieure par l'administration, laissant présager ici une des actions à mettre en œuvre. Ces dernières, qui constituent le véritable enjeu du groupe de travail Barnier ne se formalisent pas au cours des réunions. Il est en effet demandé aux participants d'envoyer des contributions avant la seconde rencontre. Les membres ont alors un mois pour faire part de 3 ou 4 actions prioritaires. Le travail du groupe ne se fait donc pas exclusivement lors des réunions mais finalement davantage en dehors de celles-ci qu'il s'agisse de la rédaction des propositions par les organisations autant que de leur traitement par le bureau de l'organisation économique.

Les contributions écrites envoyées avant la seconde réunion du groupe de travail sont au nombre de 16. L'examen de 13 d'entre elles montre une grande hétérogénéité de leur forme, certaines présentent par exemple leur organisme et quelques-unes de leurs démarches sans proposer pour autant d'actions. L'analyse du travail de réalisation d'une contribution au sein d'un organisme montre que cet exercice participe à l'euphémisation de prises de position. Si le travail d'écriture tel qu'il est demandé se restreint à la proposition d'outils pour développer les circuits courts, les délais impartis ont pour conséquences d'en diminuer la dimension critique. Il est en effet difficile pour des structures associatives, syndicats et autres organisations de réunir leur bureau ou leur conseil d'administration pour discuter en interne de la position à adopter en moins d'un mois. Celles qui les consultent n'enverront leur contribution qu'un mois après, une fois le rapport final déjà rédigé. De fait et comme le soulignent un certain nombre de contributions, celles-ci n'engagent que leurs auteurs et pas les organismes dans leur ensemble, ce qui diminue considérablement leur portée.

De ces contributions, parfois envoyées la veille de la seconde réunion, sont dégagés quatre axes de proposition autour desquels s'organisent les discussions à venir. Elles sont présentées comme étant commune, si ce n'est à l'ensemble des participants, au moins à plusieurs organismes, cette récurrence justifiant alors qu'on les retienne. Mais parmi les quatre axes retenus, on retrouve finalement ceux déjà évoqués lors de la première réunion : l'amélioration des connaissances sur les circuits courts, l'amélioration de l'accès à une formation adaptée, l'amélioration des conditions d'accès à l'installation et adaptation de l'outil de production et l'amélioration du mode d'organisation des circuits courts. C'est la même logique qui préside à l'annotation du rapport final. Déjà rédigé par les services du ministère, il est envoyé aux participants pour être validé au cours de la troisième réunion.

³⁵ LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick « L'action publique saisie par ses instruments », dans (Dir.), *Gouverner par les instruments*, Presse de science po, 2004, p 26.

IV. Structuration nationale du monde des circuits courts autour de leur territorialisation

La plan d'actions issu du groupe de travail s'articule donc autour de ces quatre axes³⁶ : améliorer la connaissance sur les circuits court et les diffuser ; adapter la formation des agriculteurs ; favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ; favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ; mieux organiser les circuits courts.

A. Division administrative du travail d'application

C'est autour des quatre axes que s'organisent l'application du plan d'action qui résulte des travaux du groupe de travail. Chacun d'eux regroupe plusieurs actions à partir desquelles sont désignés les services administratifs compétents chargés de leur mise en place. Les affectations s'opèrent alors selon le découpage historique du ministère de l'agriculture et suivent la division historique du travail administratif. Les questions sanitaires sont par exemple prises en charge par la direction générale de l'alimentation, celles relatives à la formation par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'intégration d'une question relative aux circuits courts dans le recensement agricole relève elle du bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles qui a traditionnellement le monopôle sur ces sujets.

De même, l'INRA en lien avec le bureau de l'organisation économique est mobilisé afin « d'établir des référentiels technico économiques spécifiques aux circuits courts afin de disposer d'outils permettant d'évaluer la viabilité économique de ces démarches³⁷ ». Sous la responsabilité scientifique de Danièle Capt, et de Yuna Chiffolleau en association avec Jean-Baptiste Traversac l'étude consiste à définir les projets finançables par les banques pour l'installation des agriculteurs. Ces référentiels parce qu'ils définissent les conditions de viabilité d'une exploitation agricole en « circuits courts » participent alors à la construction de la frontière de la profession agricole ce qui en fait un enjeu important. Le choix de ces chercheurs s'explique alors par la tentative de neutraliser les concurrences entre les organismes traditionnellement mobilisés pour construire de telles références (instituts techniques, chambres d'agriculture) et ceux ayant déjà travaillé sur ce sujet (Civam, réseau

³⁶ Plan d'action pour développer es circuits courts, Ministère de l'agriculture, 2009, 4p.

³⁷ Tableau de Bord d'avancement du plan d'action pour développer les circuits courts présenté au comité de suivi le 4 juin 2009, DGPAAT.

Congrès AFSP Paris 2013

des Amap..). Les conditions de réalisation de l'enquête et les accommodements dont elles ont été l'objet montrent d'ailleurs la volonté par le ministère de garder la main sur cette question. A réaliser dans un laps de temps très court, l'étude devait porter sur l'ensemble des productions et sur la totalité du territoire national. Difficilement concevable avec des moyens restreints et en un an, la demande initiale du ministère a été le sujet de négociations très intenses mettant au jour les tensions entre les logiques propres au champ scientifique et celles relatives à la production de connaissance pour l'administration.

Face à la division administrative du travail au sein du ministère, les organisations de développement agricole et rural présentes dans le groupe Barnier se retrouvent dès lors cantonnées dans le cadre d'action bien spécifique. C'est au sein d'un groupe portant sur la réflexion autour de l'élaboration d'une charte des « circuits courts » et plus largement dans le comité de suivi, forme de commission qui émane du groupe de travail. Mais, le changement de ministre pendant l'été 2009 ainsi que les grèves du lait à l'automne de la même année modifient les priorités du ministère, expliquant que le comité de suivi ne soit convoqué qu'une seule fois sous cette mandature. Le bureau de l'organisation économique, jusqu'ici prépondérant dans la conduite et le suivi du plan d'action, se dessaisi de la question au bénéfice du bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole (BATDA). Orienté sur une approche avant tout territoriale, ce bureau a en charge le Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural en ce qui concerne les chambres d'agriculture, les coopératives (coop de France et les Cumas) et les Organismes Nationaux de Valorisation Agricole et rural qui regroupent huit têtes de réseaux associatives. C'est par cet outil qu'un certain nombre de projets de développement vont être financés, participant ainsi à la structuration des associations impliquées sur cette question. En effet, la disparition en 2002 de l'Association Nationale pour le Développement Agricole et Rural, organisme financeur des projets de développement au profit du CAS DAR signe le passage du financement au guichet à celui de l'appel à projet. L'injonction au regroupement des associations sous le terme d'ONVAR et la signature d'un contrat pluri annuel d'objectif avec le ministère de l'agriculture leur permet d'avoir accès à ces modes de financement, comme pour le projet MECICO (Métiers Circuits courts) piloté par deux associations de développement par exemple.

B. Reformulation des circuits courts en circuits de proximité

Le bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole s'occupe également de la gestion et de l'organisation du réseau rural français. Créé en 2008, le réseau rural français est issu de l'application du règlement du conseil européen sur le développement rural du 20 septembre 2005³⁸. Il s'agit d'une structure nationale qui se décline au niveau régional et

³⁸ Règlement (CE) n°1698/2005 du 20 septembre 2005 (articles 67 et 68)

Congrès AFSP Paris 2013

qui a pour finalités de « décloisonner les acteurs du monde rural (...), de faciliter la conception intégrée de projets de développement rural, d'améliorer la qualité des projets de développement rural financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural³⁹ » (FEADER). Parmi les groupes thématiques nationaux, a été créé celui relatif à « l'alimentation et à l'agriculture ». Cette structure est alors largement investie par les organisations de développement agricole et rural. Leur forte implication justifie alors la désignation comme chef de file d'une personne qui soit déjà en lien avec elles. Membre du comité scientifique et technique des ONVAR, Yuna Chiffolleau est alors nommée à ce poste de coordination tant sa connaissance et sa proximité avec ces associations est reconnue. La reformulation des préoccupations du réseau rural en fonction du développement rural sous une approche territoriale participe alors à la redéfinition des « circuits courts » en « circuits de proximité » définis comme des circuits rapprochant producteurs et consommateurs d'une même région, qui sont reconnus comme des facteurs de développement des activités agricoles, des liens urbain-rural et des territoires, même s'ils peuvent mobiliser plus de un intermédiaire selon les contraintes liées aux territoires, aux produits ou aux débouchés⁴⁰ ».

L'analyse du groupe de travail Barnier a permis de mettre au jour les processus d'inertie de l'action publique dans un dispositif pourtant présenté comme pouvant, au contraire, les neutraliser. En effet, si l'étude du déroulement des commissions permet de rendre compte de la relative incertitude de leur issue, sa comparaison avec ses autres « moments » (travail de préparation, travail d'application) souligne en creux les rapports de force existants au sein même de l'administration et leur relative stabilité. L'investissement par le ministère de l'agriculture de la thématique des circuits courts a ainsi privilégié les acteurs et les organismes notamment scientifiques traditionnellement mobilisés. Seulement, la diversité des positions à l'intérieur même de cette fraction de l'expertise scientifique montre que la rentabilité des ressources valorisées et valorisables dépend en partie des logiques internes aux demandeurs.

³⁹ Principes fondamentaux du réseau rural français adopté par l'Assemblée Générale du réseau rural français, 1^{er} Avril 2008.

⁴⁰ Résultats des travaux du groupe de travail « alimentation et agriculture », 15 septembre 2011.

Congrès AFSP Paris 2013

Glossaire

BATDA : Bureau de l'aménagement du territoire et du développement agricole

CIVAM : Centre d'initiative et de valorisation de l'agriculture et du monde rural

DGPAAT : Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

LEADER : Liaison Entre Action de Développement et Economie Rurale

LIPROCO : Lien Producteurs Consommateurs

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

ONVAR : Organismes Nationaux de Vocation Agricole et Rural

PSDR : Pour et Sur le Développement Régional

SALT : Système Alimentaire Territorialisé